

Considéré dans son ensemble, le programme de décentralisation du gouvernement a un lourd impact sur la circonscription du député d'Ottawa-Centre, le secrétaire parlementaire qui vient de parler. Il va représenter des milliards, avec le temps, en subventions de transfert et tout le reste. Si l'on y renonçait, on aurait là de l'argent tout trouvé. Il y a aussi le transfert de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough. Pour parler net, il devient plus clair de jour en jour, non pas seulement pour l'opposition mais pour la population elle-même, que c'est là une des décisions les moins justifiées et les plus contestables que le gouvernement ait prises en dépit des vœux du personnel et en dépit surtout du bon sens.

On n'a pas tenu compte là des 500 millions de surcroît de charges que cela représente. La réforme ne tient pas compte du stimulant et de l'encouragement qu'elle pourrait apporter pour accroître le nombre de bénévoles, stimulant très vivifiant pour ces personnes qui veulent aider la société. La croissance énorme de ce nombre de bénévoles qui s'ensuivrait allègerait la tâche du gouvernement et obligerait moins ce dernier à affecter l'argent des contribuables et à consacrer ses efforts aux services qui peuvent être rendus dans un pays qui évolue si rapidement et qui bouleverse tant de gens.

Je suis heureux que le député ait présenté la motion et je suis heureux aussi de l'appuyer, mais je suis déçu que la réaction ne soit pas un peu plus positive. Je crois que l'heure est maintenant venue de nous attaquer à cette question. J'aurai l'occasion un autre jour de débattre une motion semblable, la motion n° 53 inscrite à mon nom. Pour vous montrer que la question suscite beaucoup d'intérêt, j'aimerais vous citer ma motion:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu en remplaçant la déduction automatique de \$100 pour les frais médicaux et les frais de charité par une déduction automatique de \$100 pour les frais médicaux seulement, les dons de charité étant tous déductibles du revenu imposable.

Il est important de remarquer que deux motions ont été proposées. Nous sommes très chanceux que cette motion soit débattue aujourd'hui. La Chambre et la population canadienne se disent de plus en plus prêtes à accorder leur aide pour qu'augmente le nombre de bénévoles et pour qu'on recoure davantage à leurs services au Canada.

M. l'Orateur se souviendra, ayant été député à la Chambre lors de la trente et unième législature, que nous avons présenté une motion visant à mettre sur pied un comité spécial de la Chambre des communes chargé d'étudier et d'examiner la place qu'occupent les bénévoles dans la société et l'aide que ces personnes apportent. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons demandé que ces gens viennent nous voir et nous fassent part de leurs besoins, qu'ils nous indiquent là où ils se situent dans la société, pour démontrer au gouvernement d'alors, et en fait aux gouvernements successifs, que ce genre de services était nécessaire. J'espère qu'à la suite de ce débat, un député interviendra à la Chambre pour lui rappeler que cette réforme, jugée importante, demeure toujours une prérogative du gouvernement, pour lui signaler, si la motion ne peut être adoptée, qu'il faut faire avancer la cause des bénévoles et leur participa-

tion parce que c'est là un genre de services tellement importants.

• (1740)

Tous les gouvernements doivent gouverner, et les partis ministériels et ceux qui espèrent former le gouvernement parlent tous de contenir la croissance et les dépenses de l'État. C'est raisonnable, à mon avis, et devrait se faire, mais cela n'aide pas les gens des localités qui ont besoin de certains services, surtout à mesure que ces localités s'urbanisent et que les éléments qui les composent évoluent. Il y a une occasion rêvée, à mesure que les restrictions et le retrait du secteur public créeront inévitablement un vide, de faire appel au secteur privé. Ce sont les bénévoles, les hommes et femmes de bonne volonté qui s'unissent pour aider leurs concitoyens et concitoyennes, qui remplissent ce vide et fournissent ces services.

Les gouvernements ne peuvent être partout. Tout comme il y a des différences quand on passe d'une région du pays à l'autre, de la ville à la campagne, des groupes de jeunes aux citoyens âgés, quand on s'attaque à d'autres questions ou qu'on croit devoir faire plus pour régler les problèmes sociaux, les besoins aussi diffèrent en fait de services. Les gouvernements, qui sont monolithiques dans une grande mesure, qu'il s'agisse des gouvernements provinciaux, fédéral ou municipaux, ne peuvent s'attaquer à ce problème de façon à répondre aux besoins.

Ce qui est intéressant au sujet des bénévoles, c'est qu'ils se composent de groupes d'intérêts spéciaux qui s'attaquent à des problèmes précis dans des localités précises. Cela leur confère une souplesse qui contraste avec la rigidité des gouvernements. La motion et le principe dont elle s'inspire valent la peine d'être appuyés de façon que la société puisse être encore mieux servie.

Je n'ai pas l'intention de parler bien longtemps parce qu'on a très bien exposé la question. Je crois que le porte-parole du gouvernement était généralement sympathique à l'idée, mais j'aimerais que quelqu'un du parti d'en face souligne à son caucus l'importance de poursuivre l'initiative, afin de faire au moins étudier par le Parlement la question du bénévolat, de ses besoins et de sa place dans la collectivité. J'applaudirais le gouvernement s'il pouvait le faire et s'il voulait bien donner suite à cette initiative. S'il y avait un député en face qui voulait s'engager à en faire comprendre l'importance au gouvernement actuel, je pense que les bénévoles lui en seraient reconnaissants. Nous nous occuperions alors de servir un secteur de la collectivité qui n'a pas été servi comme ses besoins actuels l'exigent. C'est dans cet esprit que j'appuie mon collègue et que je le félicite d'avoir présenté aujourd'hui cette motion sur un sujet si important.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Nepean-Carleton (M. Baker), je suis désappointé que le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. Evans) n'ait pas voulu proposer le renvoi au comité compétent l'objet de la motion dont nous sommes saisis pour supplément d'examen.